

Clermont-Ferrand, le 10 janvier 2022

Communiqué de presse

COVID-19 : Continuité du dépistage et du service de l'éducation – une coordination interservices renforcée

À la demande du Premier ministre, le Préfet du Puy-de-Dôme a réuni, ce jour, la première cellule départementale de continuité du dépistage et du service public de l'éducation.

Cette cellule réunit les services de l'Éducation nationale, représentés par le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand et le Directeur académique, de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la préfecture en charge de la gestion de crise.

Ce comité poursuit trois objectifs :

- examiner les modalités d'accès aux tests dans tout le département ;
- garantir la continuité du service de l'éducation ;
- traiter rapidement les situations complexes (disponibilité des autotests, capacité de dépistage PCR/TAG, fermeture de classe, accueil des enfants de professionnels prioritaires), en lien avec les collectivités.

Les éléments apportés par l'ensemble des acteurs présents montrent que la situation départementale se tend, notamment avec une centaine de classes actuellement fermées. La plupart de ces fermetures sont dues aux difficultés de remplacement de personnels, dues notamment au COVID+.

Une gestion simplifiée pour les parents d'élèves et les enseignants

À l'initiative du Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, une gestion simplifiée sera mise en place pour gérer les différents impacts de la vague épidémique en cours.

D'une part, un **interlocuteur unique**, mis en place au niveau de la région académique, est désormais à la disposition **des familles pour répondre aux questions relatives au protocole sanitaire. Son contact est le suivant : 04 43 57 21 00** (*gestion assurée par les services académiques*).

D'autre part, une cellule départementale de liaison avec les directeurs d'établissements et les inspecteurs académiques gère, heure par heure, les signalements de cas positifs, chez les élèves comme chez les personnels.

S'agissant du suivi des cas contacts, les services départementaux de l'Éducation nationale et la CPAM renforcent leur coordination dans le cadre du contact tracing afin d'accélérer l'identification des cas contacts, et leur information par SMS, ou par appel téléphonique dans certains cas.

Par ailleurs, le dispositif d'accueil « monenfant.fr » de la CAF pour la garde d'enfants de moins de trois ans des personnels prioritaires indispensables à la gestion de crise sanitaire est reconduit (<https://monenfant.fr/web/guest/recensement-covid19>). Pour les enfants de plus de trois ans, l'accueil se fera dans l'établissement habituel de l'enfant ; les parents sont invités à prendre l'attache de la direction de l'établissement concerné.

Contacts presse

Fluidification des capacités de dépistage

Dans le Puy-de-Dôme, environ 60 000 dépistages sont actuellement réalisés chaque semaine, grâce à la mobilisation des officines de pharmacie, des laboratoires d'analyse médicale et des professionnels de santé.

À l'issue de la cellule départementale Préfet – ARS – Éducation nationale, réunie ce jour, l'ARS, en lien avec la CPAM, examinera particulièrement les points de blocage dans la distribution des autotests et poursuivra le dialogue avec les laboratoires d'analyse, les représentants des pharmaciens d'officine et les opérateurs des centres de vaccination pour accroître leur capacité de dépistage, via notamment de nouvelles possibilités de recrutement de professionnels formés.

S'agissant du protocole sanitaire en milieu scolaire, **le dépistage par tests anti-géniques, réalisables en 15 min, est à privilégier.**

Constatant la persistance de file d'attente devant les points de dépistage, le Préfet du Puy-de-Dôme et l'ARS ont, par ailleurs, décidé de **renforcer les capacités de dépistage adossées aux centres de vaccination**, notamment avec de nouvelles opérations ponctuelles. La création **d'un méga-centre de dépistage à Clermont-Ferrand**, sous forme de lignes de dépistage supplémentaires au sein du centre de vaccination Polydôme, est en cours de finalisation.

La vaccination dans le Puy-de-Dôme

Aujourd'hui, la capacité des centres de vaccination* est d'environ 50 000 injections semaine. Des lignes supplémentaires ont été ouvertes dans l'ensemble des centres du département.

Sur proposition de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Préfet du Puy-de-Dôme a ainsi sollicité les équipes médicales du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour assurer deux lignes de vaccination supplémentaires les 15-16 et 22-23 janvier au sein du centre de vaccination situé au centre hospitalier d'Ambert (soit 800 injections supplémentaires). Le Ministère des Armées a, en outre, fait une offre de service pour renforcer ponctuellement certains centres de vaccination.

Sur tout le territoire, les opérations ponctuelles de vaccination se poursuivent, notamment :

- Besse, 11 janvier 2022 ;
- Maringues, du 18 au 21 janvier 2022 ;
- Brassac-les-Mines, le 22 janvier 2022.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le Préfet du Puy-de-Dôme, et le Directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes appellent la population non-vaccinée (11% des Puydômois de plus de 12 ans) à se faire vacciner et la population éligible à la dose de rappel, à prendre rendez-vous.

Ces deux dernières semaines, la mobilisation de toutes les parties prenantes a permis à 4 000 personnes supplémentaires de prendre rendez-vous pour obtenir leur première dose.

Des créneaux de vaccination sont disponibles en vaccination de ville et dans l'ensemble des centres de vaccination du département (www.sante.fr / <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/puy-de-dome>)

Contacts presse

Tél : 06.86.37.90.09 – 06.80.37.34.18
Tél : 04.73.98.63.29 – 04.73.98.63.14
www.puy-de-dome.gouv.fr



18, boulevard Desaix
63000 Clermont-Ferrand